

Alexandre SANTONI

Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI
Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE**

**Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO**

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNES DE MONACIA D'AULLENE PIANOTTOLI ET AULLENE

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Monsieur Pierre Jean **MARCHI**, Retraité, époux de Madame Catherine Sophie Anne **WIOLAND**, demeurant à MOUY (60250) 26 rue des Caves.

Né à MONACIA-D'AULLENE (20171) le 2 juin 1952.

Marié à la mairie de ASNIERES-SUR-SEINE (92600) le 4 septembre 2004.

Monsieur Jacques **MARCHI**, Serrurier, époux de Madame Véronique Julia **LE DEUFF**, demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 6 avenue Jean Monnet.

Né à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017) le 24 janvier 1964.

Marié à la mairie de ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) le 30 septembre 2020.

COMMUNE DE MONACIA D'AULLENE

DESIGNATION

Une maison d'habitation élevée d'un étage et grenier sur rez-de-chaussée

Cadastrée section D numéro 590 lieudit monacia pour 85ca

Lot numéro deux (2)

Un appartement au premier étage côté Nord de type studio comprenant une pièce principale.

Un immeuble d'habitation élevé d'un étage sur rez-de-chaussée et rez-de-jardin

Cadastrée section D numéro 501 pour 1a 25 ca.

Dans un ensemble immobilier cadastré section D n°501 lieudit Frisella pour 1a 25ca

Lot numéro trois (3)

Au rez-de-chaussée, un appartement côté Ouest comprenant un salon/cuisine, une chambre, une salle d'eau

Lot numéro quatre (4) :

Au premier étage, un appartement côté Ouest comprenant deux chambres, une salle d'eau avec wc.

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

alexandre.santoni@notaires.fr

Bancarello, route de Sartène – 20169 BONIFACIO

Tél ; 04 95 73 02 25 – Fax 04 95 73 02 41 – Parking Assuré – accès handicapés

COMMUNE D'AULLENE :

Dans un ensemble immobilier cadastré section E numéro 1051 pour 2a 48ca, lieudit Casciaco.

Lot numéro quatre (4)

Un appartement au deuxième étage côté Nord comprenant une cuisine, une chambre.

LE TIERS (1/3) indivis du lot ci-après :

Lot numéro cinq (5)

Le grenier

Une parcelle de terre Cadastree Section A, N° : 648 lieudit : giorgello, Surface 22a65ca

COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO :

LE TIERS (1/3) INDIVIS du bien ci-après :

Deux parcelles de terre cadastrées lieudit Spartano, section E :

- Numéro 504 pour 9a 58 ca,
- Numéro 505 pour 91a 34 ca

LE TIERS INDIVIS DU BIEN CI-APRES :

Diverses parcelles de terre en nature de biens non délimités

Figurant ainsi au cadastre Section E, lieudit Giesulle :

Numéro 753 pour 26a 51ca à prendre dans 53a 03ca,

Numéro 754 pour 6a 12ca à prendre dans 12a 24ca,

Numéro 755 pour 74a 80ca à prendre dans 1ha 49a 59ca,

Numéro 756 pour 82a 62ca à prendre dans 1ha 65a 24ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr